



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



## Synthèse Webinaire CNOSF/BE\_SPORT 16/12/2020

Plutôt que faire un compte rendu fastidieux je vais vous donner concrètement ce que l'on peut en retirer, l'intitulé en était

### “ Comment réussir la reprise des clubs fédérés après la crise ? ”

Pour être synthétique, 2 idées fortes ressortent de ce Webinaire:

Communication vers les potentiels pratiquants à tous les niveaux du mouvement sportif  
Aide, financière, aux Clubs

Avant de rentrer dans le détail il a été posé en préambule par le CNOSF que les clubs avaient besoin de “ visibilité ”, de perspectives crédibles de reprises sans avoir en permanence le risque d'arrêt sachant que les de nombreux protocoles sanitaires élaborés en concertation avec les autorités gouvernementales et sanitaires avaient été mis en place.

Toutes les diapos suivantes et le déploiement de leurs contenus fait appel largement à la digitalisation, celle-ci devra être accélérée, en particulier **l'inscription à un compte asso** afin que tous ces dispositifs soient accessibles plus ceux déjà existants

La structuration des clubs va devoir être “ accélérée ” car beaucoup de dispositifs font référence à “ des appels à projets ” qui doivent être une déclinaison du “ projet associatif ” dont la rédaction est aussi prioritaire .



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



Outre la communication habituelle mise en place par les clubs via les forums des associations, les opérations "portes ouvertes", par les instances déconcentrées, le CNOSF a mis en place une plateforme numérique afin de mettre liaison des jeunes qui reçoivent une carte passerelle distribuée en milieu scolaire ( l'USEP et l'UGSEL sont partenaires de l'opération ) leur permettant d'accéder à la plateforme " mon club près de chez moi " afin d'accéder à une base de clubs et d'activités. Les clubs doivent s'inscrire auparavant sur la plateforme pour se présenter et communiquer sur leurs activités .

Avec cette carte passerelle le jeune choisit une activité et bénéficie de 3 séances par club, à noter que durant ces séances le participant est couvert par une assurance souscrite par le CNOSF.

Cette opération se rapproche, dans sa forme, du e-pass ping de la FFTT mais est plus spécifiquement orientée vers les scolaires

**MON CLUB PRÈS DE CHEZ MOI**

-  **Première plateforme digitale** du mouvement sportif
-  Lancement le **29 juin 2020**
-  **Plateforme gratuite** ouverte à tous
-  **155 000** clubs référencés
- 200 000** pages clubs visitées
-  **Le sport accessible** en 1 clic !
-  **Un demi million de recherches** effectuées par plus de **300 000** français

[monclubpresdechezmoi.com](http://monclubpresdechezmoi.com)





COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



## Synthèse du fonctionnement du dispositif "carte passerelle"

### CARTE PASSERELLE

Tests gratuits de différents sports dans les clubs



Pour les élèves  
de **CM1/CM2**  
licenciés **USEP/UGSEL**

2<sup>e</sup> édition en 2020  
du 1<sup>er</sup> septembre  
au 17 octobre 2020



**3 séances**  
maximum par club

**Rapprochements  
et collaborations** entre  
les clubs et les écoles



+ de connaissance  
de l'**offre sportive**  
en France

**UN SUCCÈS AUPRÈS DES ÉLÈVES, DES FAMILLES ET DES ENSEIGNANTS**

2020

**+ de 57%** des jeunes  
se sont licenciés au club **après les initiations**

Pour accueillir + de jeunes avec la carte passerelle,  
**labellisez votre club et inscrivez-le sur :**

[monclubpresdechezmoi.com](https://monclubpresdechezmoi.com)







## Le fond de solidarité mis en place par l'état est aussi accessible aux associations sportives



### 1 FONDS DE SOLIDARITÉ

mis en place par  
l'Etat pour aider  
les entreprises  
et les associations  
les plus touchées  
par la crise

## FONDS DE SOLIDARITÉ

### Comment déposer une demande au fonds de solidarité ?

#### LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

ayant une **activité économique** sont **éligibles** à ce fonds de solidarité si elles ont :

- soit fait l'objet d'une **interdiction d'accueil du public** à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020
- soit ont subi une **perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires**, calculée comme suit pour les associations :

Total des ressources de l'association -

- + dons des personnes morales de droit privé
- + subventions d'exploitation
- + subventions d'équipement
- + subventions d'équilibre

2 cas de figure sont possibles

#### 1 Les associations sportives fermées administrativement

peuvent opter entre :

- une aide allant jusqu'à **10 000 € par mois**
- ou, à partir de décembre 2020, une **indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires mensuel** dans la limite de 200 000 € par mois.

#### 2 Les associations sportives non fermées qui connaissent une

**perte de chiffre d'affaire d'au moins 50 %** peuvent opter entre :

- une aide allant jusqu'à **10 000 € par mois**
- ou, à partir de décembre 2020, d'une **indemnisation de 15 % de leur chiffre d'affaires mensuel** (20 % si elles ont perdu + de 70 % de leur CA), dans la limite de 200 000 € par mois



Les **demandes** doivent être déposées dès maintenant sur le **formulaire en ligne** sur le site des impôts [ici](#) :

La date limite pour déposer les demandes :

- Pour les pertes subies en novembre 2020 : **avant le 30/12/2020**
- Pour les pertes subies en décembre 2020 : **avant le 31/01/2021**

Retrouvez le mode d'emploi pas à pas pour déposer une demande d'aide au titre du fonds de solidarité [ici](#).

Le décret listant les secteurs éligibles au fonds de solidarité [ici](#).

A vérifier mais il semble que ce dispositif soit ouvert aux associations sportives ayant des salariés



## Fond Territorial de solidarité mis en place par l'état et l'ANS

A la sortie du premier 1er confinement un premier fond de solidarité avait été activé pour les ligues, comité et clubs.

**Une nouvelle campagne d'accès au fond d'urgence sera lancée à partir de Mars 2021**

### FONDS TERRITORIAL DE SOLIDARITÉ pour les clubs

1 fonds territorial d'urgence mis en place par l'État et l'Agence nationale du Sport pour aider les associations sportives les plus touchées par la crise sanitaire

#### POUR QUI ?

Associations affiliées  
à des fédérations sportives  
ou groupements sportifs  
agréés par l'État

(y compris n'ayant aucun salarié)

Associations scolaires  
et universitaires

Ligues ou comités régionaux  
et départementaux  
des fédérations sportives agréées

CROS, CDOS et CTOS

#### QUOI ?

Demandes de subventions  
en cohérence avec les Projets  
Sportifs Fédéraux et les Projets  
Sportifs Territoriaux

Développement du **sport pour  
tous** comme pour l'accèsion  
au **sport de haut niveau**

Accompagnement ciblé  
des associations  
les **plus fragilisées par la crise**

Priorité à la relance des **activités**,  
sauvegarde des **emplois** et des  
**associations**

#### COMBIEN ?

**15 MILLIONS €**  
en 2021

**13 Millions €**

**Développement des pratiques**  
(crédits territoriaux au profit des  
associations locales les plus en difficulté)

**2 Millions €**

**Accession au sport de haut niveau**

#### COMMENT ET QUAND ?

Campagnes de subventions  
lancées par les Préfets à partir de  
**MARS 2021**

Dépôt des demandes sur le  
**« Compte Asso »**

Joindre impérativement le **projet  
de développement / projet  
associatif** à la demande

Plus d'infos auprès des référents  
territoriaux joignables [ici](#)





## Des projets sont subventionnable au titre de “ l’héritage 2024 ”

La FFTT étant labélisée “ Terre de Jeux 2024 ” des projets subventionnable peuvent être mis en place

### L’HÉRITAGE, AU SERVICE DE LA VISION DE PARIS 2024

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <p>Une Conviction</p> <p><b>LE SPORT CHANGE LES VIES</b></p> <p>Démontrer le pouvoir du sport pour la santé, l’éducation, l’inclusion et l’égalité entre les femmes et les hommes</p> | <p>Une Ambition</p> <p><b>RÉVÉLER L’ATHLÈTE QUI SOMMEILLE EN NOUS</b></p> <p>Renforcer l’accès à la pratique sportive pour les publics éloignés et notamment les adolescentes</p> |
| <p>Une Promesse</p> <p><b>L’ÉNERGIE DES JEUX AU BÉNÉFICE DE TOUS</b></p> <p>Un soutien à tous les publics, toutes les générations et tous les territoires, avec priorité aux plus fragiles</p> | <p>Une Volonté</p> <p><b>DES JEUX RÉVOLUTIONNAIRES, SPECTACULAIRES ET DURABLES</b></p> <p>Prise en compte de la transition écologique et recherche de pérennisation</p>               | <p>Un État d’esprit</p> <p><b>CRÉATIVITÉ</b> : projets nouveaux<br/><b>EXIGENCE</b> : évaluation de l’impact<br/><b>PARTAGE</b> : projets collectifs</p>                          |



COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



Par le biais de la Fondation du Sport Français, en inscrivant son club, possibilité de recueillir des dons qui deviennent déductible des impôts

Pour plus de renseignement consulter le lien : [Soutiens ton club](#)



LANCEMENT DE L'OPÉRATION LE **19 MAI 2020**  
par la **Fondation du Sport Français**, le **CNOSF**, le **CPSF**  
avec le concours du **Ministère des Sports**

**Plateforme de dons** pour aider les clubs face à la **crise sanitaire**

**Opération SOLIDAIRE**

**+ de 5150**  
clubs inscrits

**+ d'1140000€**  
de dons

Opération reconduite en **2021**

Distribution du **fonds de solidarité** à hauteur de  
**438 998,46€** destiné à venir en aide aux clubs  
les plus en difficulté :

- **453 clubs bénéficiaires** d'une subvention de **500 à 3000€** déterminée sur la base de critères objectifs.
- **Une enveloppe de 80 000 euros** a été également affectée à **42 clubs** proposant une offre de pratique pour les personnes en situation de handicap.